

**FF**volley

Ligue  
Nouvelle-Aquitaine



**REGLEMENT PARTICULIER DES CHAMPIONNATS REGIONAUX  
JEUNES ELITE**

**Saison 2025/2026**

VERSION 1 – 31/08/25

## TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS .....	3
ARTICLE 2 - PARTICIPATIONS DES GSA.....	3
ARTICLE 3 - LICENCES.....	3
ARTICLE 4 - CONSTRUCTION DES ÉQUIPES.....	4
ARTICLE 5 - FORMES DE JEU DE CHAQUE CATEGORIE .....	5
ARTICLE 6 - ORGANISATION PHASE DE POULES ELITE .....	6
<b>ARTICLE 7 - DEMANDES DE MODIFICATION DU CALENDRIER .....</b>	<b>6</b>
ARTICLE 8 - ORGANISATION DES PLATEAUX .....	7
<b>ARTICLE 9 - GESTION DES FORFAITS .....</b>	<b>7</b>
ARTICLE 10 - MIXITE .....	7
ARTICLE 11 - QUALIFICATION DES EQUIPES POUR LA PHASE FINALE .....	8
ARTICLE 12 - QUALIFICATION DES JOUEURS POUR LA PHASE FINALE .....	8
ARTICLE 13 - CONFIRMATION DE PARTICIPATION .....	9
ARTICLE 14 - ORGANISATION DE LA PHASE FINALE .....	9

## ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS

Nom de l'épreuve	Championnat Régional Jeunes Elite
Catégorie	M11 M13 M15 M18
Commission sportive référente	CRS
Forme de jeu	2x2 (M11) 4x4 (M13) 6x6 (M15 et M18)
Genre	Masculin (M) et Féminin (F)

## ARTICLE 2 - PARTICIPATIONS DES GSA

Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	1 par genre et par catégorie (*)
Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF	Non

(\*) 2 équipes pourront être acceptées, par dérogation, dans la phase de poules, en cas de place vacante

En aucun cas, les 2 équipes ne pourront participer à la finale, une seule sera qualifiée

## ARTICLE 3 - LICENCES

Type de licence exigée pour les joueurs	Compétition volley-ball
Type de licence exigée pour les encadrants	Encadrement Educateur
Licences OPEN autorisées	Oui
Type de licence mutation autorisé	Toutes (date limite de mutation 1 <sup>er</sup> mars 2026)
Date limite de qualification pour les licences (*)	1 <sup>er</sup> mars 2026
Simple et double surclassement autorisés	Oui

Nota : Les joueurs licenciés dans un CLUB JEUNES peuvent participer à la compétition, avec leur club partenaire

(\*)

Les joueurs (ses) renouvelant leur licence COMPÉTITION VB ne sont pas concernés par ce délai.

Les joueurs (ses) faisant évoluer leur licence extension compet 'lib ou hors compétition extension VPT prise avant la date limite de qualification pour ces championnats en licence compétition extension volley-ball auprès du même GSA ne sont pas concernés par ce délai

## ARTICLE 4 - CONSTRUCTION DES ÉQUIPES

### 4.1

Un joueur ne pourra pas participer à l'épreuve, quelle que soit la catégorie, dans 2 GSA différents.

### 4.2

Un joueur pourra participer à l'épreuve dans deux catégories différentes, en respectant les règles fédérales de surclassement ci-dessous

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2025/2026



2025/2026	>=2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	<=2004	<=1985	
MASCULINS	BABY/M7	M9	M11	M13	M15	M18	M21	SENIORS	MASTERS										
	/	/	Filet 1,95 m.	Filet 2,10 m.	Filet 2,24 m.	Filet 2,35 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.											
				Terrain 5m. x 10m.	Terrain 7m. X 14m	Terrain 9m. X 18m	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.	Terrain 9m. x 18m.										
2020	6 ans	M7(1)	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction														2020
2019	7 ans	M7(2)	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction														2019
2018	8 ans	M9(1)	autorisé	Simple Surclassement	Interdiction														2018
2017	9 ans	M9(2)	autorisé	Simple Surclassement	Interdiction														2017
2016	10 ans	M11(1)			autorisé	Interdiction													2016
2015	11 ans	M11(2)			autorisé	Interdiction													2015
2014	12 ans	M13(1)				Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction									2014
2013	13 ans	M13(2)				Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction									2013
2012	14 ans	M15(1)					Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction	Interdiction									2012
2011	15 ans	M15(2)						Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction									2011
2010	16 ans	M18(1)							Net & Rég : Double Surclassement / Département Simple surclassement	Triple Surclassement	Interdiction								2010
2009	17 ans	M18(2)							autorisé	Simple Surclassement	Interdiction								2009
2008	18 ans	M18(3)							autorisé	Simple Surclassement	Interdiction								2008
2007	19 ans	M21(1)							autorisé	Simple Surclassement	Interdiction								2007
2006	20 ans	M21(2)							autorisé	Simple Surclassement	Interdiction								2006
2005	21 ans	M21(3)							autorisé	Simple Surclassement	Interdiction								2005
2004	22 ans &+	SEN(1)									Interdiction								2004
1985	40 ans &+	MAST																	1985

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2025/2026



2025/2026	>=2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	<=2004	<=1985	
FEMINIENS	BABY/M7	M9	M11	M13	M15	M18	M21	SENIORS	MASTERS										
	/	/	Filet 1,95 m.	Filet 2,10 m.	Filet 2,24 m.	Filet 2,34 m.	Filet 2,43 m.	Filet 2,43 m.											
				Terrain 5m. x 10m.	Terrain 7m. x 14m.	Terrain 9m. x 18m.													
2020	6 ans	M7(1)	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction														2020
2019	7 ans	M7(2)	Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction														2019
2018	8 ans	M9(1)	autorisé	Simple Surclassement	Interdiction														2018
2017	9 ans	M9(2)	autorisé	Simple Surclassement	Interdiction														2017
2016	10 ans	M11(1)			Net & Rég : interdiction Départ : Simple Surclassement	Interdiction													2016
2015	11 ans	M11(2)			autorisé	Interdiction													2015
2014	12 ans	M13(1)				Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction									2014
2013	13 ans	M13(2)				Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction									2013
2012	14 ans	M15(1)					Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction	Interdiction									2012
2011	15 ans	M15(2)						Simple Surclassement	Interdiction	Interdiction									2011
2010	16 ans	M18(1)							Net & Rég : interdiction Départ : Simple Surclassement	Triple Surclassement	Interdiction								2010
2009	17 ans	M18(2)							autorisé	Simple Surclassement	Interdiction								2009
2008	18 ans	M18(3)							autorisé	Simple Surclassement	Interdiction								2008
2007	19 ans	M21(1)							autorisé	Simple Surclassement	Interdiction								2007
2006	20 ans	M21(2)							autorisé	Simple Surclassement	Interdiction								2006
2005	21 ans	M21(3)							autorisé	Simple Surclassement	Interdiction								2005
2004	22 ans &+	SEN(1)									Interdiction								2004
1985	40 ans &+	MAST																	1985

## ARTICLE 5 - FORMES DE JEU DE CHAQUE CATEGORIE

ELITE							
Catégorie		Dimensions	Hauteurs filets	Formule de jeu	Nombre de changements	Nombre de joueurs arrière	Maximum joueurs FDM
M11	Féminin Masculin	5m x 10m	1m95	2 x 2	4	0	4
M13	Féminin Masculin	7m x 14m	2m10	4 x 4	4	1	8
M15	Féminin	9m x 18m	2m15	6 x 6	6	3	12
M15	Masculin		2m24				
M18	Féminin	9m x 18m	2m24	6 x 6	6	3	12
M18	Masculin		2m35				

Précision sur les changements :

En 4x4 et 2x2 : 4 changements sont libres, il n'y a donc pas de limitation « allers-retours » comme en 6x6. La seule exception concerne le dernier serveur qui ne peut pas sortir sur changement pour rentrer de nouveau sur le poste 2 (de manière à éviter qu'un même joueur serve deux fois consécutivement).

Précision sur le joueur arrière en 4x4 :

Le joueur arrière est le joueur situé en position 1, il s'agit donc du dernier serveur de l'équipe.

## ARTICLE 6 - ORGANISATION PHASE DE POULES ELITE

### 6.1 M11

Les équipes sont qualifiées pour le championnat régional Elite, à partir des classements de la première phase de chaque zone de championnat proxy

Les équipes qualifiées sont réparties dans 2 poules géographiques, dites Nord et Sud.

Dans chaque poule, toutes les équipes se rencontrent sur **3 journées**, en format plateau

- Elle comporte 8 équipes
- Sur les 2 premières journées, toutes les équipes se rencontrent
- Lors de la 3<sup>ème</sup> journée :
  - ✓ Les 4 équipes classées de 1 à 4 à l'issue des 2 premières journées, se rencontrent pour établir un classement final de 1 à 4. **Les résultats acquis lors des matchs des 2 premières journées joués entre les 4 équipes sont conservés pour le classement final.**
  - ✓ Les 4 équipes classées de 5 à 8 à l'issue des 2 premières journées, se rencontrent pour établir un classement final de 5 à 8. **Les résultats acquis lors des matchs des 2 premières journées joués entre les 4 équipes sont conservés pour le classement final.**
- Les rencontres se jouent en 2 sets gagnants de 21 points (2 points d'écart) et un tie-break de 15 points (2 points d'écart).

Nota : La formule sportive et le nombre de sets/points des matchs peut être adapté en cas de poule à moins de 8 équipes

### 6.2 M13, M15, M18

**La participation au championnat régional Elite, dans chaque catégorie, se fait sur engagement des clubs**

**La phase de poules se déroule en 2 phases :**

- Phase 1 :
  - ✓ Les équipes engagées sont réparties dans 2 poules géographiques, **équilibrées en nombre.**
  - ✓ Dans chaque poule, toutes les équipes se rencontrent sur 4 journées, une seule fois, en format plateau
  - ✓ Les 6 premières équipes de chaque poule sont qualifiées pour la phase 2
  - ✓ Les équipes non qualifiées sont reversées dans les championnats proxy
- Phase 2 :
  - ✓ Les 12 équipes **qualifiées** sont réparties dans 2 poules géographiques de 6 équipes
  - ✓ Dans chaque poule, les équipes se rencontrent par matchs aller-retour répartis sur 5 journées, en format plateau

Dans les 2 phases, les rencontres se jouent en 2 sets gagnants de 25 points (2 points d'écart) et un tie-break de 15 points (2 points d'écart).

**Pour les plateaux à 3 équipes, l'équipe qui reçoit joue le premier et le troisième match.**

## ARTICLE 7 - DEMANDES DE MODIFICATION DU CALENDRIER

**Pour les demandes de modification du calendrier (date, horaire, salle), nous vous demandons de respecter le fonctionnement suivant, afin d'éviter toute incompréhension**

**Pour toute demande, le club demandeur envoie un mail expliquant la demande à la CRS, l'utilisation des demandes de modification sur le site FFVB n'est pas autorisée**



➤ Pour un changement de salle (automatiquement accepté) :

A réception du mail de demande, la CRS :

- ✓ met à jour le site FFVB
- ✓ envoie un mail aux clubs concernés, pour prévenir de la modification

➤ Pour un changement de date ou d'horaire :

Si la demande est acceptée par la CRS, le club demandeur devra confirmer la demande dans un mail à la CRS, contenant **l'accord des autres clubs** participant au plateau

A réception du mail d'accord des clubs, la CRS :

- ✓ met à jour le site FFVB
- ✓ envoie un mail aux clubs concernés, pour prévenir de la modification.

La modification n'est officielle que lorsque les 2 opérations ci-dessus ont été réalisées par la CRS

## ARTICLE 8 - ORGANISATION DES PLATEAUX

### 8.1 Résultats et feuilles de match

Le club recevant doit, **avant mardi midi** :

- ✓ Saisir les résultats de tous les matchs du plateau sur le site FFVB
- ✓ Télécharger la feuille de match numérisée sur le site FFVB, **sur le premier match du plateau** à l'issue de la saisie des résultats.

La FDME peut être utilisée pour les plateaux à 3 équipes

### 8.2 Arbitrage

Le club recevant doit fournir :

- ✓ Pour les plateaux à 6, au minimum 3 arbitres
- ✓ Pour les plateaux à 4 au minimum 2 arbitres
- ✓ Pour les plateaux à 3 au minimum 1 arbitre

Les arbitres seront, de préférence, des jeunes arbitres, idéalement diplômés ou en formation.

Ils peuvent également, par dérogation, être des licenciés du club, avec des compétences sur l'arbitrage.

La présence d'un superviseur arbitres est souhaitée

## ARTICLE 9 - GESTION DES FORFAITS

Sur une phase donnée, si un club déclare forfait sur plus d'une journée, il serait considéré comme « Forfait général » et tous les résultats de ce club seront retirés pour l'établissement du classement final de la phase.

Le club sera classé dernier de la phase et ne participera plus à la compétition

## ARTICLE 10 - MIXITE

Les poules qualificatives et la finale à 4 ou 6, sont genrées. La mixité est interdite dans toutes les rencontres, y compris les M11

## ARTICLE 11 - QUALIFICATION DES EQUIPES POUR LA PHASE FINALE

### 11.1 M11

A la fin de la phase de poules, les **3 équipes** de chaque zone (nord et sud) classées premières, deuxièmes et troisièmes sont qualifiées pour la phase finale, appelée Finale Régionale Jeunes Elite

Si une équipe ne peut participer à cette finale (pour raison exceptionnelle), l'équipe classée quatrième dans la même poule, sera qualifiée. Dans le cas où cette équipe refuserait, l'équipe classée quatrième de l'autre poule, sera qualifiée.

### 11.2 M13-M15-M18

A la fin de la phase 2 de la phase de poules, les **2 équipes** de chaque poule classées premières et deuxièmes sont qualifiées pour la phase finale, appelée Finale Régionale Jeunes Elite

Si une équipe ne peut participer à cette finale (pour raison exceptionnelle), l'équipe classée troisième dans la même poule, sera qualifiée. Dans le cas où cette équipe refuserait, l'équipe classée troisième de l'autre poule, sera qualifiée

## ARTICLE 12 - QUALIFICATION DES JOUEURS POUR LA PHASE FINALE

### 12.1 M11

Aucune contrainte sur cette catégorie, au-delà des règles générales de licences

Nota :

- Les joueurs, dont l'équipe est qualifiée pour la phase finale Elite, ayant participé aux 3 journées de poule Elite M11 ne pourront pas participer aux finales M11 proxy de leur zone.
- Les joueurs, dont l'équipe est qualifiée pour la phase finale Elite, n'ayant participé qu'à une seule des 3 journées de poule Elite M11 pourront participer aux finales M11 proxy de leur zone.
- Les joueurs des équipes non qualifiées pour la finale Elite peuvent tous participer aux finales M11 proxy leur zone

### 12.2 M13

Aucune contrainte sur cette catégorie, au-delà des règles générales de licences.

### 12.3 M15 et M18

**Les joueurs, pour être autorisés à participer à la finale à 4, ne doivent pas avoir été inscrits sur la feuille de match de plus de 50% des matchs de championnats régionaux seniors et/ou championnats nationaux seniors, sauf s'ils ont participé à plus de 50% des plateaux Elite**

Les GSA qualifiés pour la finale à 4 établiront la liste des joueurs qui participeront à la finale à 4. Elle sera envoyée à la CRS, 2 semaines avant la finale.

La CRS vérifiera la qualification des joueurs du point de vue licence et la participation éventuelle aux championnats seniors et au championnat régional Elite

La CRS renverra aux GSA la liste des joueurs qualifiés pour la finale à 4, une semaine avant la compétition

## ARTICLE 13 - CONFIRMATION DE PARTICIPATION

Les GSA qualifiés pour la phase finale auront une date limite pour confirmer leur participation par mail auprès de la CRS. Passé ce délai, la CRS aura le droit de refuser une participation et d'amender le GSA concerné au tarif en vigueur

## ARTICLE 14 - ORGANISATION DE LA PHASE FINALE

### 14.1 Appel à candidature

Un appel à candidature pour l'organisation des finales sera lancé.

#### 14.1.1 M11

Le candidat à l'organisation le plus centré géographiquement dans la Ligue sera retenu, s'il répond au cahier des charges.

#### 14.1.2 M13-M15-M18

Le candidat à l'organisation sera retenu après examen des dossiers de candidatures, sans critère géographique.

### 14.2 Formule sportive

#### 14.2.1 M11

Les équipes seront réparties dans 2 poules de 3

- Poule A : 1<sup>er</sup> Poule Nord / 2<sup>ème</sup> Poule Sud / 3<sup>ème</sup> Poule Sud
- Poule B : 1<sup>er</sup> Poule Sud / 2<sup>ème</sup> Poule Nord / 3<sup>ème</sup> Poule Nord

Les équipes classées troisièmes jouent un match de classement pour la 5<sup>ème</sup>/6<sup>ème</sup> place

Les équipes classées premières et deuxièmes sont qualifiées pour les demi-finales.

- Demi-finale (DF1) : 1<sup>er</sup> Poule A / 2<sup>ème</sup> Poule B
- Demi-finale (DF2) : 1<sup>er</sup> Poule B / 2<sup>ème</sup> Poule A
- Finale pour 3<sup>ème</sup> place : Perdant DF1 / Perdant DF2
- Finale : Gagnant DF1 / Gagnant DF2

Les rencontres se jouent en 2 sets gagnants de 21 points (2 points d'écart) et un tie-break de 15 points (2 points d'écart).

Le vainqueur de la finale se verra décerner le titre de champion régional de la LNAVB 2025-2026 de la catégorie M11

Les équipes finalistes sont qualifiées pour la finale de la Coupe de France M11

#### 14.2.2 M13-M15-M18

Chaque équipe disputera 2 rencontres sous la forme suivante :

- Demi-finale (DF1) : 1<sup>er</sup> Poule Nord / 2<sup>ème</sup> Poule Sud
- Demi-finale (DF2) : 1<sup>er</sup> Poule Sud / 2<sup>ème</sup> Poule Nord
- Finale pour 3<sup>ème</sup> place : Perdant DF1 / Perdant DF2
- Finale : Gagnant DF1 / Gagnant DF2

Les rencontres se jouent en 2 sets gagnants de 25 points (2 points d'écart) et un tie-break de 15 points (2 points d'écart).

Le vainqueur de la Finale se verra décerner le titre de champion régional de la LNAVB 2025-2026 de la catégorie concernée.

### 14.3 Dates et horaires

#### 14.3.1 M11

Dates des Finales Régionales Jeunes Elite M11	Samedi 2 mai 2026
Horaire officiel du début des rencontres	11h00

#### 14.3.2 M13-M15-M18

Dates des Finales Régionales Jeunes Elite	Weekend du 6 et 7 juin 2026
M13 F - M15 M - M18 F	Samedi 6 juin 2026
M13 M - M15 F - M18 M	Dimanche 7 juin 2026
Horaire officiel du début des rencontres	11h00

### 14.4 Ballons

Types de ballon autorisés	Tous ballons homologués FFVolley de la catégorie d'âge
GSA devant fournir les ballons	Organisateur
Ramasseur de balle	Non
Nombre de ballons pour la rencontre	2

### 14.5 Arbitrage

Un membre de la CRA sera désigné par celle-ci, en tant que responsable de l'arbitrage des finales.

A ce titre, il sera chargé de choisir les arbitres, sur proposition des CDA.

Il sera présent pour superviser l'ensemble des arbitres présents.

### 14.6 Supervision des finales

Des Conseillers Techniques Sportifs (CTS) et/ou des Agents Techniques Régionaux (ATR) de la Ligue seront présents pour superviser les Finales Régionales. Ils seront également présents dans le cadre de la détection des profils de haut niveau.

La LNAV désignera un délégué qui sera responsable, entre autres, du bon déroulement du tournoi (en collaboration avec les responsables du GSA organisateur). Ce délégué sera susceptible d'établir un rapport en cas d'incident durant la journée.